



GROUPE DE TRAVAIL N°1

« LA GESTION DE NOS COMPETENCES ET LEUR AMELIORATION »

QUELQUES OBSERVATIONS

Animateur : Brigitte BALE

Référent administratif : Patrick LE GALL et Dominique GABRIELLI

Le groupe de travail n°1 « la gestion de nos compétences et leur amélioration » s'est réuni à trois reprises (2, 13 et 20 octobre 2008).

Plusieurs constats sur les différents transferts effectués par le passé (le mauvais état de certains équipements au moment du transfert, un coût de frais de personnel harmonisé vers le haut, des coûts de transferts ne prenant pas en compte certains aspects (traitement administratif : paie, ressources humaines, par exemple, certains doublons...), provoquent la demande de certains élus de pouvoir disposer d'un bilan qualitatif et quantitatif. Pour eux, il serait ainsi de pouvoir observer ce qui s'est réellement passé depuis les travaux de la CLETC.

Néanmoins, les transferts se sont opérés globalement de façon satisfaisante et la CAPS n'a encore que quelques années d'existence (milieu du gué).

Les membres du groupe de travail ont conscience que l'augmentation de l'assiette de la taxe professionnelle (compétence développement économique) et l'augmentation du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) permettront à la CAPS d'avoir des marges de manœuvre financières.

Il est intéressant de constater qu'à l'instar du service d'aide aux petites communes, les membres du groupe de travail estiment qu'il ne faut pas se borner à regarder les compétences d'une communauté d'agglomération, mais que d'autres champs d'intervention peuvent être étudiés (social, petite enfance, personnes âgées, « carte familiale »...).

Le problème de la voirie : il semble que la voirie soit le domaine de compétence le plus complexe à aborder. Jusqu'à présent, le système retenu (transfert que d'une partie des voiries en fonction d'un certain nombre de critères) n'est pas satisfaisant. Il est noté que les voiries des différentes communes ne sont pas dans le même état, certaines sont très dégradées, d'autres au contraire en bon état. Hormis la question de la définition (bande roulante, caniveau, trottoir, mobiliers urbains, candélabres...) des travaux de voiries, les membres du groupe de travail estiment que se pose la question du transfert de compétence de l'assainissement (interventions simultanés des travaux). Comment traiter le cas des personnels et des matériels ? Comment organiser des interventions immédiates si toutes les voiries venaient à être transférées ? Risque de voir les dépenses relatives à la voirie obérer les autres champs d'activités de la CAPS.